

CONTRAT DE VILLE 2015/2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

APPEL A PROJETS 2023 : ELEMENTS DE CADRAGE

I- Cadre Général

- Le contrat de ville 2015/2023

La réforme de la politique de la ville s'est traduite localement par l'élaboration d'un contrat de ville en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes de la politique de la ville : les collectivités locales, l'Etat, les bailleurs, les acteurs économiques et associatifs.

Le contrat de ville est l'outil d'animation des politiques publiques conduites au profit du quartier prioritaire. Il permet de renforcer les partenariats, de partager les données de l'observation sociale, de mobiliser l'ensemble des politiques publiques et des acteurs et d'en partager l'évaluation et l'actualisation.

L'objet de l'appel à projets est de favoriser et soutenir l'émergence et l'élaboration de projets cohérents avec les enjeux prioritaires identifiés dans le contrat de ville et dont le détail est précisé ci-après.

La loi de finances pour 2022 a prorogé les contrats de ville jusqu'à la fin de l'année 2023.

Le comité départemental de la politique de la ville du Tarn a été installé le 17 novembre 2020. A partir des orientations du Comité Interministériel des Villes, il est chargé de la définition des enjeux et objectifs collectifs dans les quartiers prioritaires du Tarn. C'est aussi l'instance de réflexion et de suivi des cinq contrats de ville.

En 2022, il a été mis en place un dispositif d'évaluation au niveau tarnais regroupant les 5 contrats, niveau tenant compte de l'expérience de l'évaluation à mi-parcours conduite par contrat en 2019. Le Comité départemental de la politique de la ville du Tarn instance de pilotage et de validation de la démarche s'est réuni le 14 juin 2022 pour valider le travail d'évaluation. (Cf. paragraphe IV)

II- Cadre géographique d'intervention

L'appel à projets du contrat de ville vise à soutenir des actions à destination des habitants du quartier Politique de la ville.

Pour la communauté de communes, il s'agit du quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » situé sur la commune de Carmaux (voir carte ci-après).

Vous pouvez vérifier si une adresse est située dans le QPV sur ce site :

<https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>



Dans sa mise en œuvre, le Contrat de ville prend en compte le territoire vécu des habitants. Cela signifie qu'en plus des lieux compris dans le périmètre règlementaire du quartier prioritaire, les actions envisagées en réponse à l'appel à projets pourront pleinement être portées ou s'appuyer sur des équipements et des sites usuellement fréquentés par les habitants du QPV même s'ils ne sont pas eux-mêmes implantés sur le QPV.

Par ailleurs, Blaye-les-Mines et St Benoît-de-Carmaux, communes classées en territoires de veille, ne sont pas exclues de l'appel à projets. Toutefois, le financement d'actions sur ces communes ne pourra être assuré que par le droit commun, ces territoires n'étant pas éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville.

III- Critères d'éligibilité

- **Les structures éligibles**

Toute personne morale, de droit public ou privé est éligible, quel que soit son lieu d'implantation : associations, collectivités, établissements scolaires...

- **Le public éligible**

Les crédits spécifiques de la politique de la ville sont réservés aux habitants du QPV.

Toutefois, les cofinancements de droit commun peuvent permettre de s'adresser à un public plus large et sont encouragés.

- **Les actions éligibles**

Le projet proposé doit bénéficier aux habitants du quartier politique de la ville et répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le contrat-cadre et rappelés ci-après.

Les actions doivent être réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Une attention particulière sera portée :

- aux projets démontrant un caractère innovant pour le territoire,
- aux projets démontrant une plus-value au regard des besoins repérés,
- aux projets prenant en compte les enjeux prioritaires.

• Les dépenses non-éligibles

Les dépenses liées au financement de postes ou relevant du fonctionnement courant de la structure ne sont pas éligibles.

En effet, les crédits relevant de la politique de la ville financent des projets et ne sont donc pas destinés à financer le fonctionnement pérenne des structures.

IV- Les enjeux prioritaires

Egalité Femmes-Hommes

Le cadre national de l'appel à projet 2023 intègre de manière systématique l'enjeu de l'égalité femmes-hommes pour l'ensemble des projets. Pour ce faire, tous les projets devront intégrer dans leurs objectifs cette dimension.

- part des femmes parmi les bénéficiaires des actions politiques de la ville,
- projet s'inscrivant dans la thématique « égalité femmes-hommes » : oui/non,
- part des femmes parmi les professionnels/bénévoles qui conduisent l'action,
- part des femmes parmi les membres de la gouvernance de l'association/structure partenaire.

Enjeux 2023

L'évaluation finale des 5 contrats de villes du département du Tarn validé par le comité départemental de la politique de la ville du 14 juin 2022 a également validé les préconisations pour 6 thématiques :

- Pilotage et gouvernance,
- Participation des habitants et conseils citoyens, implication des associations,
- Continuité éducative, politique éducative, PRE,
- Emploi et insertion professionnelle, développement économique,
- Cadre de vie et environnement urbain,
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique.

Les rapports d'évaluation (rapport complet, synthèse et préconisations) sont disponibles sur le site de la préfecture du Tarn.

<https://www.tarn.gouv.fr/evaluation-des-contrats-de-ville-2015-2022-r1365.html>

- Prévention santé

Se mobiliser contre les addictions : L'ensemble des partenaires locaux s'accordent à dire qu'il s'agit là d'un véritable fléau sur notre territoire : un grand nombre d'adultes consomment de plus en plus de produits psychoactifs et plus particulièrement de l'alcool. Cette problématique touche également les jeunes sur des prises de risques plus ponctuelles. Les actions doivent avoir pour objet de protéger dès le plus jeune âge, de mieux répondre aux conséquences des addictions, de renforcer les connaissances sur ces phénomènes et de favoriser leur diffusion.

Agir pour diminuer les souffrances psychosociales : Au vu des conditions de vie parfois difficiles des habitants du QPV (chômage, isolement, ...), ces derniers peuvent être confrontés à un mal-être qui s'installe et exacerbé par la crise sanitaire actuelle.

Les actions devront favoriser la prévention et l'amélioration de la prise en charge de ces souffrances psychosociales, notamment chez les jeunes.

Accès aux activités physiques et sportives pour toutes et tous et la promotion du sport

- Se retrouver, échanger et sortir de l'isolement et participation des habitants

Le quartier QPV regroupe de nombreuses personnes isolées (personnes âgées, familles monoparentales...) pouvant souffrir de cette solitude qui a parfois des conséquences sur toute leur vie quotidienne : mal-être, non-recours aux droits et aux soins, ...

Sont encouragées les initiatives facilitant les rencontres et les interactions entre habitants, renforçant l'environnement relationnel et favorisant la participation des habitants à des temps collectifs et conviviaux (hors temps festifs uniquement).

Ces actions doivent viser une sortie durable de l'isolement des habitants du QPV.

- Prévenir le décrochage scolaire

L'objectif sera d'identifier le plus précocement possible les risques de décrochage ou les situations avérées de décrochage afin de proposer des solutions innovantes pour faire renouer avec l'école les jeunes concernés ou les accompagner vers d'autres alternatives (insertion professionnelle).

- Lutter contre les violences faites aux femmes

Face au phénomène des violences faites aux femmes, il s'agira de proposer des actions visant l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes et de favoriser plus globalement leur accès aux droits, tout au long de leur parcours de sortie des violences. Il s'agira de réaliser aussi des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge sur cette thématique de l'égalité et des relations « filles-garçons ».

- Soutenir la fonction parentale

Il s'agira de repérer les parents en difficultés dans leur rôle parental et proposer des actions de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale, quel que soit l'âge de leurs enfants.

- Lever les freins socioprofessionnels

Dans leur parcours d'insertion professionnelle, les habitants du QPV sont particulièrement concernés par la cumulation de nombreux freins : manque de mobilité, maîtrise insuffisante de la langue française, faible estime de soi, ... Il s'agit alors d'identifier finement ces problématiques afin de proposer des réponses adaptées dans ces différents domaines.

- *Agir pour l'emploi, l'insertion et le développement économique et la création d'entreprise sur le QPV*

Il s'agira de repérer et de faciliter l'émergence des projets de création d'activités par les habitants du QPV puis de les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet professionnel : création ou développement d'entreprise.

Par ailleurs, les actions proposées devront également s'inscrire dans le cadre du déploiement du plan #1jeune1solution, lancé le 23 juillet 2020, qui vise à offrir une réponse à chaque jeune. Bien que toutes les situations soient différentes, l'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

- *Favoriser la bonne utilisation du numérique et en faire un outil de développement*

La fracture numérique et la lutte contre l'illectronisme sont des enjeux particulièrement importants pour les habitants des QPV. Au-delà des actions concernant l'acquisition des compétences de base il s'agira de favoriser la bonne utilisation de l'outil numérique (addiction, harcèlement...). De plus, l'outil numérique peut être un levier très intéressant pour valoriser les compétences de certains habitants (souvent jeunes) et susciter des vocations et notamment professionnelles. Il s'agira donc de proposer des actions innovantes et pour un public ayant déjà une certaine compétence dans le domaine.

V- Point d'attention particulière sur les projets à dimension culturelle et socioculturelle

Quel que soit leur thématique principale, les projets ayant un « support » culturel ou socioculturel, devront veiller particulièrement à :

- La présentation d'une démarche permettant la participation active des publics aux projets ayant une ambition artistique,
- L'inscription des projets dans leur environnement et dans la durée,
- L'utilisation d'une médiation adaptée aux publics et une démarche de co-construction,
- L'élaboration de critères et d'indicateurs d'évaluation permettant de mesurer l'impact de ces projets.

VI- Les modalités de dépôt d'une demande de subvention

Celles-ci sont explicitées dans le document intitulé « Appel à projet 2023 - mode d'emploi ».